



RAPPORT MORAL 2018

CONSTRUIRE en CHANVRE

Rapporteur : Jean-Claude DANIEL, Président

Sous l'impulsion des objectifs de la transition énergétique, le secteur du bâtiment s'est engagé dans une mutation importante qui bouleverse les logiques et les habitudes du passé. Comme dans tous les domaines, ces changements impliquent une montée en compétences des acteurs. Cette montée en compétences passe par l'expérimentation et la formation. Cette étape, indispensable pour progresser, est génératrice de succès mais aussi parfois de difficultés qu'il faut dépasser. C'est cette dynamique de retours d'expériences (REX pour l'AQC) et de formations qui a continué à nourrir le travail de notre association *Construire en Chanvre* en 2018 et se poursuit activement en 2019 autour de la révision des règles professionnelles, des carnets de détails et règles de bonnes pratiques, de l'engagement dans le Programme Pacte, de nouveaux programmes de formations, du Titre V, etc....

La raréfaction des ressources et l'augmentation des gaz à effet de serre devraient inciter chacun, maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou client particulier à opter pour des ressources propres et renouvelables tant en rénovation qu'en construction nouvelle. Quand le citoyen entend chaque jour parler de la situation d'urgence dans laquelle se trouve notre planète, il attend que lui soient proposées des solutions concrètes pour agir.

Le secteur de la construction étant le premier consommateur d'énergie finale, il doit représenter une entrée stratégique pour atteindre cet objectif. La France a pris des engagements dans ce sens, grâce aux lois du Grenelle de l'Environnement de 2007, grâce au Plan national de la transition énergétique et à la nouvelle Loi de transition énergétique pour une croissance verte publiée au journal officiel du 18 août 2015. Si de nombreux acteurs du bâtiment sensibilisés se tournent actuellement vers l'écoconstruction et

Construire en Chanvre

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – SIREN 438812901
140, rue Chevaleret – 75013 Paris – 06 48 11 38 53 – contact@construire-en-chanvre.fr

l'utilisation de matériaux renouvelables capteurs de CO₂ - les matériaux biosourcés -, ils ne sont pas encore la majorité.

Toutes les filières biosourcées et en particulier la filière chanvre bâtiment (isolants, bétons de chanvre, préfabrication ...) portée par notre association, constatent aujourd'hui, par le retour d'utilisateurs et par des mesures réalisées dans des bâtiments en exploitation, que les ouvrages réalisés à partir d'isolants biosourcés, principalement issus du bois et du végétal sont plus performants que les estimations du modèle théorique utilisé par les moteurs de calcul issus de la réglementation thermique en vigueur et les méthodes d'évaluation performancielle normées pour les isolants du bâtiment. Cette non-reconnaissance est un frein sensible au développement qu'il faut corriger et nous nous sommes engagés dans cette perspective avec le CF2B Collectif des Filières Biosourcées du Bâtiment.

Chanvre, bois, paille, terre crue, ouate de cellulose ... On parle de plus en plus de ces matériaux plus « écologiques » et s'ils sont de plus en plus utilisés, dans les marchés de la rénovation et du neuf, les volumes restent encore trop modestes alors qu'ils permettent pourtant de construire différemment, en prenant en compte les enjeux climatiques, mais aussi sociaux (qualité de l'air et bien être notamment) et de préservation du bâti en rénovation.

Aujourd'hui la conjoncture est favorable pour accélérer le mouvement. Pour cela la communication apparaît donc comme un enjeu essentiel. C'est pourquoi vos administrateurs ont décidé d'investir dans un nouveau site internet (www.construire-en-chanvre.fr) plus documenté et réactif. Il est encore en phase de finalisation, n'hésitez pas à le consulter et faire les propositions qui vous paraîtraient utiles. Ses déclinaisons régionales se feront au rythme que souhaiteront les délégations régionales. C'est aussi le sens de notre engagement dans la présentation du rapport « jeux olympiques 2024 » auprès de Solidéo pour promouvoir des Cités olympiques vitrines des savoirs faire français dans l'utilisation des biosourcés et en particulier du couple bois-chanvre. Merci au groupe de travail « JO » qui a réalisé une synthèse de grande qualité et à Philippe Lamarque et Nathalie Fichaux qui en furent cheville ouvrière.

Depuis la dernière assemblée générale, le travail de vos administrateurs bien soutenus par celui de Quentin Pichon, Philippe Munoz, de Nathalie Fichaux et le bénévolat actifs des adhérents qui participent aux différentes Commissions et groupes de travail, a permis des avancées sensibles :

La réorganisation du fonctionnement de Construire en Chanvre nous a beaucoup mobilisés avec le changement de siège du Mans à Paris, le transfert des archives, le changement de secrétariat, le congrès all Hemp, l'instauration d'un calendrier et d'une tenue de Bureaux et CA accompagnés de PV et relevés de décisions et la réunion régulière de la commission financière, le renouvellement et le suivi du travail des différentes commissions ...

C'est en bonne voie, mais tout n'est pas encore au top ! Quelques difficultés restent récurrentes. Je citerai la nécessité d'un secrétariat à temps partiel en présentiel à Paris permettant contact et travail administratif (comme la maintenance active du fichier adhérents) utile à tous. Il faut que nous en trouvions les moyens dans un budget qui reste encore trop tendu par rapport aux nécessités. Je citerai aussi le déficit de communication interne en direction des adhérents qui doivent pouvoir prendre connaissance des sujets débattus en CA et y apporter éventuellement leur contribution. Une « Lettre de Construire en Chanvre » paraissant après chaque CA pourrait sans doute réduire ce déficit. Le nouveau site devrait aussi y contribuer.

Construire en Chanvre

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – SIREN 438812901
140, rue Chevaleret – 75013 Paris – 06 48 11 38 53 – contact@construire-en-chanvre.fr

L'année aura aussi été féconde en actions et nombreux événements. En voici quelques éléments significatifs :

- Partenariat filières bois/chanvre. Signée à l'automne, il a pour objectif de mieux nous connaître et travailler ensemble. Le Meet up de l'automne 2019 permettra aux acteurs de se rencontrer.
- La convention PACTE. Elle nous permet d'avancer sur de nombreux points, dont particulièrement les essais et la caractérisation des bétons de chanvre à la résistance au feu, les essais d'arrachement pour mieux cibler les enduits de finitions, mais aussi la refonte et l'extension des règles professionnelles, l'élaboration d'un guide 'chantier'. Le point de situation, les livrables et le calendrier de parution vous seront exposés par Philippe Munoz au cours de cette AG.
- La nouvelle FDES collective. Démarrée en 2017, elle est achevée et validée. Elle se substitue à la précédente et est rentrée dans la base INIES, merci Quentin. Remarquons qu'elle a été entièrement financée par CenC donc par vous.
- Le rapport sur la filière chanvre construction pour les JO 2024. Ce travail d'équipe, d'une très grande qualité présente les avantages du chanvre construction et le développement du process de préfabrication. Il doit permettre de répondre aux enjeux de Solidéo en termes de délais, budgets et impacts environnementaux pour la construction des Cités Olympiques 2024. Il est mis à jour à chaque nouveaux résultats d'essai et la dernière version est téléchargeable sur le site de CenC.
- Le Congrès All Hemp. Le chanvre est une plante exemplaire tant sur le plan cultural que par ses débouchés. Elle ne nécessite ni traitement phytosanitaire ni arrosage, elle stocke le carbone. Ses débouchés sont nombreux innovants, porteurs. L'équipe d'InterChanvre réunie par Nathalie nous en a apporté la preuve. Ce congrès est une première très réussie qui a permis de concevoir de nouvelles vidéos diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux. *Construire en Chanvre* y a apporté sa contribution.

Bien soutenue par le travail de ses Régionales (la région Grand Est sous la marque « 3C Grand Est », la région Ile de France sous le sigle CenC IdF, la région Bourgogne Franche Comté baptisée BF2C, la région Bretagne où les différents matériaux biosourcés se retrouvent) notre association *Construire en Chanvre*, tout au long de cette année, a été à l'initiative pour développer la filière chanvre bâtiment, dynamique et innovante, et l'aider à se positionner sur des marchés dont il reste encore à assurer le plein développement.

Tout ce travail n'aurait été possible sans le soutien et l'implication d'InterChanvre qui a mis à disposition Nathalie Fichaux pour 30% de son temps.

Les projets à venir dont vous serez acteurs, auront de nombreux impacts bénéfiques sur les territoires. Cela justifie bien que soit fait choix de politiques fortes et ambitieuses dont la responsabilité incombe à la puissance publique. Notre association y prendra sa part.

Construire en Chanvre

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – SIREN 438812901
140, rue Chevaleret – 75013 Paris – 06 48 11 38 53 – contact@construire-en-chanvre.fr